

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 47 (1950)
Heft: 6

Artikel: Le XIII^eme congrès international d'apiculture [4]
Autor: Soavi, M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1067344>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

serais donc très heureux si les apiculteurs qui pourraient faire des élevages de la Fausse-Teigne dans des boîtes bien fermées et trouveraient de ces parasites, sortes de petites mouches noires ou vert foncé de 2 à 3 mm de long, voulurent bien me les envoyer en indiquant la localité exacte où ils ont été trouvés. Le plus simple pour éviter la propagation de la *Galleria* est d'enfermer des cocons dans une boîte et de laisser assez longtemps pour que tous les papillons soient éclos et morts ; on trouve alors au fond de la boîte, morts aussi, les petits Chalcidiens qui sont faciles à récolter.

Je vous serais reconnaissant de faire connaître cette demande à ceux des apiculteurs que la question pourrait intéresser, et en vous en remerciant à l'avance je vous prie de recevoir, cher Monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Ch. FERRIÈRE,

Museum d'Histoire naturelle, Genève
Membre de la Société romande d'Apiculture

Le XIII^{me} Congrès international d'apiculture Amsterdam (22-27 août 1949)

par M. Soavi *Compte-rendu des rapports présentés (suite)*

La législation relative aux maladies des abeilles en Angleterre et au Pays de Galles

par M. P. S. Milne, représentant le Ministère de l'agriculture (Angleterre)

Avant 1942, aucune législation officielle couvrant les maladies des abeilles n'existait en Grande-Bretagne.

Bien que l'apiculture ait pu se remettre presque entièrement des suites désastreuses de la maladie dite de l'île de Wight (maladie *Acaris*), acquérant des proportions épidémiques au début de ce siècle, il se décelait de plus en plus que la loque, plus spécialement la loque américaine, se répandait dans de nombreuses régions et que l'on devait douter de la possibilité d'une apiculture prospère, à moins que l'on ne prenne des mesures efficaces en vue de limiter la dispersion et les dégâts déjà constatés.

En 1936, une première assurance privée contre les maladies et destructions de ruches naît en Angleterre. En 1942, le législateur organise la lutte avec le concours de comités, experts et examens de laboratoires. Des groupes d'apiculteurs répondaient aux invitations des commissions agricoles d'inspecter tout rucher dans une zone de 5 km. d'un cas suspect de loque européenne ou américaine et d'envoyer en vue de recherches de laboratoire des échantillons des rayons provenant des colonies montrant des symptômes de la loque.

Toute colonie trouvée contaminée à l'analyse était exterminée. Une indemnité est accordée aux apiculteurs participant par l'inter-

médiaire de leur association à une assurance mutuelle. 61 600 colonies sur un total estimé à 420 000 pour l'Angleterre et le Pays de Galles, ont été examinées officiellement. La loque américaine était constatée dans 1840 colonies tandis que 40 seulement étaient atteintes de loque européenne. Dans les comtés où l'arrêté concernant la loque a été appliqué rigoureusement d'année en année, et comprenant plus du 45 % de toutes les colonies de Grande-Bretagne, on a pu constater que le pourcentage de loque a diminué de 7,1 à 2,1 % de 1944 à 1948.

M. le Dr Morgenthaler demande que chaque pays établisse et fournisse à l'Apimondia une carte de répartition des maladies.

Le traitement chimiothérapeutique contre le Noséma et la loque européenne

par le Dr H. Gontarski, de Francfort s. Main (Allemagne)

Se basant sur ses propres recherches, le Dr Gontarski ne pense pas qu'on arrive à trouver un moyen de tuer ou de rendre inactif le parasite du Noséma sous forme de spore, sans nuire en même temps à l'abeille. Le spore du Noséma est fort résistant à toutes les actions chimiques et physiques aussi tant les remèdes trouvés jusqu'ici que les moyens physiques ou chimiothérapeutiques n'ont donné de bons résultats.

Des expériences réalisées en Suisse par M. le Dr Lotmar ont démontré qu'une chaleur constante de 39°C entrave le développement du parasite et active la régénération épithéliale des cellules de l'intestin. Selon ce principe, les abeilles infectées de Noséma pourraient être réellement déparasitées. En pratique cependant, on n'a pas encore réussi à développer sur les bases de ces observations une méthode utilisable. Il n'a pas été possible d'élever et de maintenir suffisamment longtemps la température de la ruche jusqu'au degré voulu (39°). Les abeilles s'opposent à une élévation artificielle de la température supérieure à 35°.

De nombreuses expériences de chimiothérapie, cherchant à stimuler la régénération de l'épithélium du moyen intestin, n'ont pas donné de résultats satisfaisants. Cependant la consommation d'une solution de pénicilline, de Calcium et de sucre ayant un pourcentage de 0,1 à 0,05 % a donné des espoirs de réussite.

Les expériences furent réalisées avec des abeilles en cage à une température de 25°C. On infecta artificiellement des abeilles de 18 à 20 jours et le résultat fut histologiquement fixé. Les abeilles alimentées de cette façon restèrent réfractaires. Un effet vieillissant ne se laisse pas constater lors des expériences parallèles. Toutes les expériences faites l'ont été exclusivement en laboratoire avec des remèdes fort coûteux.

Ce rapport très documenté suscite une avalanche de questions. On sent que partout le Noséma cause de grands ravages et que nulle part, jusqu'à ce jour, un remède efficace et applicable n'a été trouvé.



A Arnhem : Vieux char hollandais pour l'apiculture pastorale

Puissent les efforts réunis de tous les savants qui se penchent sur ce problème complexe nous donner bientôt l'élixir exterminant cette terrible maladie qui cause, suivant les années, tant de vide dans nos ruchers.

L'organisation sanitaire apicole en France

par le Dr P. Pillon, directeur au Département du Service vétérinaire, à Paris

La plupart des pays du monde possèdent une organisation sanitaire apicole. En France, elle existe depuis 1930 et s'occupe des questions : loques, noséma et acariose.

L'importance pour l'apiculture et par conséquent pour l'économie générale du bon état sanitaire des abeilles oblige les gouvernements à instituer une prophylaxie obligatoire des maladies contagieuses les plus préjudiciables aux ruchers.

Une réglementation de la prophylaxie des principales contagions microbiennes et parasitaires des abeilles peut être calquée sur celle appliquée aux animaux d'autres espèces. Elle doit fixer la liste des maladies légalement contagieuses, imposer la déclaration de toute constatation de ces maladies et déterminer les mesures propres à circonscrire les foyers épidémiques dès leur apparition.

Pour faciliter l'exécution de ces mesures, il y a avantage à provoquer une coopération étroite entre les services officiels responsables et les apiculteurs. Un moyen d'y parvenir consiste à créer un corps d'auxiliaires choisis parmi les apiculteurs les plus qualifiés et d'aider les propriétaires de ruches malades à effectuer les opérations qui leur sont prescrites.

Toutes les ruches malades devraient être annoncées pour être examinées par des experts, mais la recherche systématique des colonies malades permet de dresser un bilan épidémiologique plus précis d'année en année. La transhumance peut être une cause de contamination. En France, une carte d'apiculteurs transhumants portant le nombre des colonies transportées a été établie. Le déplacement est interdit aux colonies d'une région contaminée.

Quelques laboratoires, convenablement répartis sont indispensables pour assurer les diagnostics. L'Etat en a créé à ses frais à Alençon, Alfort, Digne, Nancy, Strasbourg et Toulouse. Les apiculteurs, par l'intermédiaire des Syndicats, subventionnent ces instituts de recherches.

Abeilles, reines, cire, miel doivent être accompagnés d'un certificat sanitaire à l'importation. Les vétérinaires des différents départements sont engagés à se tenir en contact étroit les uns avec les autres. L'organisation sanitaire apicole pouvant être prévue dans le cadre d'un pays, appelle un complément sur le plan international. Dans les régions frontières les rapports entre inspecteurs sanitaires devraient être plus fréquents. En effet, il est indispensable que des contacts s'établissent entre des régions séparées par une frontière en vue d'échanges d'informations sur la situation sanitaire des ruchers. Ainsi pourraient être appliquées simultanément, donc plus efficacement, de part et d'autre des frontières les mesures prophylactiques qu'exige l'apiculture. Il faudrait donc une réglementation internationale et le désir de chacun de s'y plier pour le profit de tous.



ECHOS DE PARTOUT

Saviez-vous que...

- la rapidité de développement de la larve d'abeille est unique dans le règne animal. Selon les recherches de Strauss, l'augmentation est de 10 fois son poids le premier jour, 100 fois pour le deuxième jour, 1000 fois le troisième. Une larve d'abeille de 6 jours pèse 5000 fois plus qu'à sa naissance.
- qu'il existe à l'Abbaye de Buckfast (Angleterre) une race d'abeille résistante à l'acariose et qui est le produit de croisement entre abeille du pays et abeille italienne.
- le professeur Alpatov de l'Institut apicole d'expériences scientifiques de Moscou, a obtenu des fécondations artificielles, sans seringue, en introduisant directement l'appareil génital du mâle dans le vagin de la femelle.